



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2024

**DOSSIER N° 2024-43 : CONVENTIONNEMENT AVEC LES ASSOCIATIONS FOUSSERETOISES
POUR LA GESTION DE LEURS DECHETS**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-sept août de la même année, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19	VOTANTS : 19
PRESENTS : 16	LAGARRIGUE Pierre - BENAZET Nadine - BOST Romain - CAPOUL Sabine - DAURE Nicolas - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LAFARGUE Claudine - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - VILLEMUR Frédéric
ABSENTS : 03	BANULS Cédric ayant donné procuration à LAGARRIGUE Pierre BELMONTE José ayant donné procuration à MARTINIE Laurent BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à GALIAY Jean-Sébastien

SECRETARE DE SEANCE : Odile PERONNET

M. Le Maire indique à l'Assemblée la tenue d'une réunion avec plusieurs associations fousseretoises en vue de régler la problématique récurrente de la gestion de leurs déchets, en particulier résiduels, dans le cadre de leurs diverses manifestations. Les participants se sont accordés sur des modalités reportées sur une convention type qu'il convient de valider pour la soumettre à l'avenir à toute association concernée.



- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / dgs@mairie-lefousseret.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : De valider la convention ainsi proposée.

ARTICLE 2 : D'autoriser M. Le Maire à la soumettre aux associations concernées, à la signer et à procéder à toutes formalités comme à tout acte requis pour sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : De transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 3 septembre 2024.

Le Maire,



Pierre LACARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.